

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le vingt-un janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 11 janvier 2010

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Armand DUMONT,

Secrétaire de séance : Anne DOUADY

A 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 17 décembre 2009.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Modification tarifs du Funiculaire 2010 (n°01/2010)

Messieurs les Maire et Président de la Régie des Remontées Mécaniques exposent que compte tenu des aménagements réalisés dans la Gare Haute du Funiculaire, et notamment l'espace d'animation, les tarifs du Funiculaire peuvent et doivent être revus en conséquence.

Ils exposent que l'augmentation votée au 1^{er} janvier 2010 ne reflète pas assez l'importance et l'impact financier des travaux réalisés. Ils soulignent également que l'accès à l'espace d'animation ne fera pas l'objet d'un paiement d'entrée en sus du trajet en Funiculaire.

Une nouvelle proposition de tarifs est donc présentée avec des augmentations oscillant selon les tarifs de 0 à 34% (au lieu d'entre 0 et 7% initialement votées). Il est à noter que les propositions d'augmentation présentées ne touchent que les tarifs concernés par l'espace d'animation (à savoir adultes et enfants) et que le conseil d'exploitation présente ces propositions de manière unanime et sur validation des membres experts extérieurs à la commune.

De plus, le Maire insiste sur la situation financière de la Régie qu'il faut absolument assainir et que ceci ne pourra se faire qu'en dégagant des recettes supplémentaires si la commune veut garder sa station de ski et si elle veut continuer à proposer des tarifs de forfait alpin accessibles à tous.

Enfin, il termine en rappelant qu'en 1991 lors du changement des cabines du Funiculaire, ce même type d'augmentation avait été mis en place et que cela n'avait eu aucune incidence sur la fréquentation.

Monsieur TOURLONNIAS exprime son inquiétude quant à l'impact de cette augmentation sur la fréquentation des familles pour qui l'augmentation va être conséquente.

Monsieur le Maire rappelle alors qu'un projet est en cours d'élaboration pour permettre aux habitants de Saint Hilaire de prendre gratuitement le Funiculaire à deux conditions :

- que l'habitant soit porteur d'une carte « Ambassadeur » retirable en Mairie sur présentation d'un avis d'imposition de Taxe d'Habitation ou de Taxe Foncière
- qu'il soit accompagné de personnes qui, elles, acquitteront le prix de leur titre de transport en Funiculaire.

Tarifs Individuels funiculaire	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs au 25 Janvier 2010
Aller Retour Adulte	11,50€	14,00€
Aller Retour Enfant	6,70 €	8,00€
Aller Simple Adulte	7,30 €	9,00€
Aller Simple Enfant	5,00 €	6,00€

Tarifs Groupes funiculaire (plus de 20 personnes ou famille)	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Aller Retour Adulte	8,40 €	11,00€
Aller Retour Enfant	4,70 €	6,00€
Aller Simple Adulte	5,80 €	8,00€
Aller Simple Enfant	4,00 €	5,00€

Parapentistes	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Carnet de 10 trajets	40.00 €	42,00€

Via Ferratistes	Pour mémoire tarifs 2009	Tarifs 2010
Accès + descente Adulte	7,30 €	7,50€
Accès + descente Enfant	5,00 €	5,00€
Descente Adulte	4,70 €	5,00€
Descente Enfant	3,50 €	3,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs Funiculaire présentés ci-dessus avec application au 25 janvier 2010.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 – opérations nouvelles / Budget Communal (n°02/2010)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2009.

Il y a obligation de reconduire au BP 2010, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 du budget communal.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 – opérations nouvelles / Eau & Assainissement (n°03/2010)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2009.

Il y a obligation de reconduire au BP 2010, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 du budget Eau & Assainissement.

➤ **Autorisation d'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 – opérations nouvelles / Régie des Remontées Mécaniques (n°04/2010)**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2010, il est proposé au Conseil Municipal de voter une délibération portant sur l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010.

Cette ouverture de crédits est plafonnée réglementairement à 25% des crédits votés lors du BP 2009.

Il y a obligation de reconduire au BP 2010, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à procéder à une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2010 du budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Subvention pour frais de tenue de registres d'État Civil (n°05/2010)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général, pour l'obtention d'une aide compensatrice des dépenses d'État Civil effectuées en 2009 pour les actes de naissance, de reconnaissance ou de décès de personnes domiciliées à l'extérieur de la commune.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Halle de marché et abri poubelles des Margains*

Les études d'exécution sont conformément au planning en cours d'élaboration pour une reprise du chantier début mars, dès que la météo le permettra.

Dans l'attente des portes des locaux poubelles qui porteront les sigles du tri et des ordures ménagères, des affiches seront prochainement mises en place pour rappeler que le 1^{er} local à droite est constitué de bacs bleus ne recevant que le tri.

✓ *Le Funiculaire*

En gare haute

Les restaurateurs sont arrivés sur la commune et ont commencé les travaux d'aménagement du local.

Les travaux de la salle d'animation sont quasiment terminés. L'installation des animations par Décalog suivra.

Sur la voie

Le remplacement des traverses bois est prévu dès lundi si la météo le permet.

Un plan d'évacuation devra être prochainement rédigé pour être en accord avec la réglementation en vigueur.

En gare basse

Pour accueillir les passagers dans de meilleures conditions, il est prévu de faire repeindre le hall d'accueil de la gare basse (par une entreprise car les agents de la régie n'auront pas le temps de le faire avant la réouverture du Funiculaire) et l'installation de quelques visuels proposés par Décalog pour inciter les passagers à visiter l'espace d'animation.

Des aménagements extérieurs sont également en cours de réflexion avec Jean-Louis CHOQUET afin de rendre plus accueillant le parking et les abords de la gare.

✓ **Remontées Mécaniques**

A titre informatif, les RM ont encaissé 29 000 € sur les 15 jours d'ouverture de début janvier.

✓ **Camping**

Il est rappelé que le recrutement est fait par la Régie des Remontées Mécaniques qui mettra à disposition de la Mairie, 2 équivalents temps plein pour la gestion du camping.

Dans un premier temps, 2 postes de 25h30 annualisées ont été ouverts sur CDD d'un an (avec possibilité de contrats saisonniers complémentaires à la station de ski notamment). La sélection des candidats a été faite après analyse des lettres et CV, et rencontre de certains candidats.

Il restera à effectuer le recrutement de 2 saisonniers à temps non complet, pour le renfort en haute saison.

Par ailleurs, il est à noter que le 7^{ème} HLL à l'entrée du camping sera mis à disposition d'un couple pour l'installation d'un snack / épicerie.

✓ **Signalétique**

Projet des RIS (à l'entrée du Village) :

Le chiffrage réalisé par la DDE est élevé. À revoir.

Panneau lumineux :

Toujours en attente de devis complémentaires pour comparer ceux déjà en notre possession.

✓ **Travaux à venir – Subventions à demander**

Il est rappelé que les dossiers à inscrire à la prochaine commission territoriale pour un subventionnement sur enveloppe 2013, doivent parvenir au territoire avant le 30 avril 2010.

Cheminement piétons de la Chourère

Le projet proposé par la DDE (croquis et devis) est à retravailler même si cela est conforme aux axes de réflexions souhaités dans l'ensemble.

Sécurisation de la sortie des Vials sur CD30

Parmi les différents projets proposés par la DDE, la réduction de la circulation sur une unique voie dans la direction Saint Pancrasse/Saint Bernard pourrait être envisagée (comme cela a été fait aux Margains). Cette solution pourrait sans problème s'intégrer dans un projet plus global à l'avenir prenant en compte le cheminement piétons, le ralentissement de la circulation et surtout la sécurisation de la sortie des Vials.

IV) Personnel

➤ Convention de mise à disposition de personnel administratif de la Mairie au CCAS (n°06/2010)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre dernier autorisant la signature de conventions de mise à disposition de personnels entre la Régie des Remontées, Mécaniques, la Régie de l'Eau et de l'assainissement et la Commune.

Il expose qu'une convention est également nécessaire entre la Commune et le CCAS et présente le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention présentée avec le CCAS.

V) Administration Générale

➤ Résiliation du bail à construction du 4 février 1986 signé avec l'OPAC - Vente de 7 logements du Groupe Pré Lacour 2 (n°07/2010)

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint Hilaire n°79, en date du 4 août 2008, émettant un avis favorable à la vente par l'OPAC 38 de 7 logements du groupe Pré Lacour 2,

Considérant que pour réaliser ces 7 cessions, l'OPAC 38 doit avoir la pleine propriété des appartements concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la résiliation du bail à construction du 4 février 1986 et la cession des droits de bailleur de la commune à l'OPAC 38,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et tous autres documents nécessaires,
- d'accepter le prix fixé à l'Euro symbolique.

VI) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

Devenir des Établissements :

Une réunion avec le comité de pilotage et le cabinet Inéum a eu lieu le 11 janvier dernier.

Monsieur SÉCHET, Directeur de Rocheplane était présent pour la première fois à cette réunion.

Celui-ci a convenu qu'il n'avait ni repreneur potentiel, ni les moyens d'assumer le coût d'une réhabilitation et de la protection du bâtiment de Rocheplane ce qui amène à conclure que celui-ci est à priori condamné comme le CMUDD et le CMC.

Il a toutefois été laissé à Rocheplane et à l'agent immobilier qui l'accompagnait la possibilité de présenter sous 2 mois un projet de construction dans la zone blanche du PPR située sous Rocheplane et lui appartenant. Ce projet est toutefois soumis à 2 conditions :

- que le projet ne dépasse pas 9000 m² de SHON créée
- dont 3000m² sera affecté à des activités professionnelles.

Ces conditions ont été formulées car, si la conservation de Rocheplane n'est pas envisageable la commune n'a aucun intérêt à accepter de l'aménagement urbain sur un site aussi éloigné du centre bourg, d'autant que la problématique des réseaux (entretien des routes, déneigement des routes, réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, réseau d'électricité) est conséquente, de même que celle des équipements et services (écoles, cantines...) qu'il faudra assurer pour ce volume d'habitants supplémentaires.

Il est à noter que l'aménagement de la zone blanche sous le CMUDD aurait, elle, beaucoup moins d'impacts sur les réseaux et pourrait garantir les mêmes objectifs en terme d'implantation d'activités professionnelles dont agricole.

Enfin, le Département et la Communauté de Communes, membres du comité, n'ont quant à eux, formulé aucune exigence ou souhait en ce qui concerne le devenir des bâtiments existants ou des zones attenantes.

PLU :

Le diagnostic du PLU continue à s'étoffer.

PPR :

L'enquête publique du PPR étant terminée, nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Le SISCO se réunit lundi pour travailler sur son Budget 2010.

Une rencontre avec Georges BESCHER, Conseiller Général du canton est également planifiée pour des questions concernant les subventions.

➤ **Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

Une rencontre est prévue ce mercredi pour travailler à l'élaboration du cahier des charges de l'étude pour la construction d'une salle multi activités sur le plateau.

La CCPG a accordé 15 000 € pour les sinistrés d'Haïti.

Le SICIOMG a été repris par la CCPG depuis le 1^{er} janvier 2010. Quelques agents, de la collecte notamment, profitent du flou actuel du fait de la transition, pour interpréter certaines consignes un peu trop à la lettre ce qui a engendré dans toutes les communes de montagnes qui ont eu de la neige l'absence pure et simple de collecte dans tous les chemins communaux.

Monsieur le Maire a déjà fait remonter ce problème au sein du bureau de la CCPG. Si rien ne change rapidement un courrier en recommandé sera rédigé.

Le comité consultatif local chargé de donner des avis et souhaits sur le plateau des petites roches, concernant la gestion de la MSP, de la MPE, du Tourisme, de l'agriculture, des associations intercommunales, et la gestion des sentiers, est en cours de constitution. Les trois communes seront représentées par 1 ou 2 élus qui feront suivre l'information à leur conseil municipal respectif.

L'organisation de Vœux du plateau s'est bien déroulée.

➤ **Comité Local d'Installation (CLI)**

Il vient de se créer sur le plateau un CLI qui a pour vocation d'aider à l'installation d'agriculteurs sur le plateau.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 11 Février 2010 à 20h30.***

La séance est levée à 22h30.